

## Réunion du Conseil Communal du 03/01/2006

### Rapport officiel et en résumé

#### 1) Présentation du budget rectifié de 2005 et du budget initial de 2006

Le conseil communal entend Monsieur le bourgmestre présenter le budget rectifié de l'exercice 2005 dont le résultat ci-après :

	service ordinaire	Service extraordinaire
total des recettes	16.980.173,22 €	12.520.966,61 €
total des dépenses	11.685.455,80 €	15.322.652,00 €
boni propre à l'exercice	5.294.717,42 €	
mali propre à l'exercice		2.801.685,39 €
boni du compte de 2004		
mali du compte de 2004	2.485.556,81 €	
boni général	2.809.160,61 €	
mali général		2.801.685,39 €
transfert de l'ord. à l'extraord.	- 2.801.685,39 €	+ 2.801.685,39 €
boni présumé fin 2005	7.475,22 €	

ainsi que le budget initial de l'exercice 2006 dont le résultat ci-après :

	service ordinaire	Service extraordinaire
total des recettes	17.867.130,00 €	18.313.547,00 €
total des dépenses	12.966.203,00 €	23.008.156,00 €
boni propre à l'exercice	4.900.927,00 €	
mali propre à l'exercice		4.694.609,00 €
boni présumé fin 2005	7.475,22 €	
mali présumé fin 2005		
boni général	4.908.402,22 €	
mali général		4.694.609,00 €
transfert de l'ord. à l'extraord.	- 4.694.609,00 €	+ 4.694.609,00 €
boni présumé fin 2006	213.793,22 €	

#### 2) Affaires de personnel

##### a) nomination définitive d'un rédacteur au secrétariat communal

Le conseil communal procède au vote secret et nomme M. Jean-Paul Jost de Schuttrange définitivement comme rédacteur au secrétariat communal.

##### b) nomination provisoire de M. Jérôme Sonntag comme ingénieur-technicien au 01/01/2006

Le conseil communal procède au vote secret et nomme M. Jérôme Sonntag provisoirement comme ingénieur-technicien avec effet au 01/01/2006.

**c) prolongation du service provisoire de M. Marc Wietor, rédacteur stagiaire, pour une durée de 8 mois**

Le conseil communal procède au vote secret et prolonge avec 12 voix et 1 abstention le service provisoire de M. Marc Wietor, rédacteur stagiaire, pour une durée de 8 mois à partir du 01/01/2006.

**d) création d'un poste d'expéditionnaire administratif**

Le conseil communal décide unanimement la création d'un poste d'expéditionnaire administratif au secrétariat communal.

**3) Approbation du bail emphytéotique avec la Société Nationale des Habitations à Bon Marché s.a. relatif à la construction d'un ensemble de 38 logements dans le plan d'aménagement particulier « Op Edemer »**

Le conseil communal approuve unanimement le bail emphytéotique signé le 16/12/2005 par devant Maître Josph Gloden entre le collège échevinal de la commune de Mamer et le directeur de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché s.a. relatif à la construction d'un ensemble de 38 logements dans le projet d'aménagement particulier « Op Edemer ».

**4) Règlement de circulation temporaire d'une validité > à 72 heures à l'occasion des travaux de pose d'infrastructures dans la rue du Millénaire et la rue de la Gare à Mamer – début des travaux : 10/01/2006**

Le conseil communal arrête unanimement le règlement de circulation suivant :

(1)

à l'occasion des travaux concernant la pose d'infrastructures dans la rue du Millénaire (CR102) et la rue de la Gare à Mamer, les prescriptions et déviations suivantes sont applicables à partir de mardi, le 10/01/2006 de 08.30 heures et pour toute la durée des travaux :

- la rue du Millénaire fonctionne en sens unique à partir de la rue du Commerce jusqu'à la rue Josy Barthel.  
Cette prescription est indiquée par le signal E.13a « voie à sens unique » du côté rue du Commerce (CR101), le signal E.13b « voie à sens unique » dans la rue du Millénaire (CR102), le signal C.1a « accès interdit » dans la rue du Millénaire (CR102) à la jonction de cette dernière avec la rue la rue Josy Barthel, le signal C.11a « interdiction de tourner » du côté rue Kneppchen et le signal C.11b « interdiction de tourner » du côté de la rue Josy Barthel.  
Un pré-signallement est mis en place dans la rue du Millénaire (CR102) à la jonction de cette dernière avec la rue de l'Ecole (signal C.1a avec un sous panneau « à 50m »)  
Une déviation est mise en place empruntant la rue de l'Ecole, la rue de la Gare et la rue du Commerce (CR101) ;
- le stationnement est interdit à la hauteur du chantier, des deux côtés de la rue du Millénaire (CR102) entre la rue du Commerce (CR101) et la rue de l'Ecole.  
Le signal C,18 « Stationnement interdit » est mis en place ;

- l'arrêt de bus scolaire près de la maison n° 5 sur la rue du Millénaire (CR102) ne sera pas desservi pendant la durée des travaux. L'arrêt de bus scolaire dans la rue de l'Ecole sera desservi pendant la durée des travaux.
- la rue de la Gare fonctionne en sens unique à partir de la rue de l'Ecole jusqu'à la rue du Commerce (CR101).  
Cette prescription est indiquée par le signal E.13a « voie à sens unique » du côté rue de l'Ecole, le signal C.1a « accès interdit » du côté de la rue du Commerce (CR101) et le signal C.11b « interdiction de tourner » du côté rue du Commerce (CR101).  
Une déviation est mise en place empruntant la rue du Commerce (CR101), la rue du Millénaire (CR 102) et la rue de l'Ecole ;
- le stationnement est interdit à la hauteur du chantier, des deux côtés de la rue de la Gare. Cette prescription est indiquée par le signal C,18 « Stationnement interdit ».

(2)

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14/02/1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13/06/1994 relative au régime des peines.

## **5) Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux**

Le conseil communal entend les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre et les questions émanant des conseillers communaux.